



Ma plainte sera telle valable?

Par **Viking**, le 15/11/2014 à 13:14

Bonjour,

Alors voila je vous explique clairement: j'ai été rechercher ma petite amie à son établissement il y a quelques semaines, son ex petit ami est venu à mon véhicule et m'a provoqué, il a attrapé ma copine à la gorge à un moment, je suis donc sorti pour lui dire de s'en aller. C'est à partir de ce moment que celui-ci m'a porté plusieurs coups au visage, je me suis donc défendu pour le faire partir. A la fin de cela il a brandit un couteau qu'il avait dans sa poche et me menaçant avec.

J'ai été ouvert au crane de 3 points de suture. Ma copine avait des sms de son ex disant qu'il allait me "planter", qu'il voulait me frapper etc... de plus nous avons une vidéo du jour où il m'a agressé où on le voit avec son couteau.

Je me suis rendu aux urgences pour me faire recoudre, néanmoins il est précisé sur mon rapport que je prend OCCASIONNELLEMENT du Bromazépam un anxiolytique.

L'agresseur dis qu'avec la prise de ce médicament ma plainte va se retourner contre moi et me causer des soucis.

Qu'en pensez vous?

Cordialement.

Par **Cabinet SAYAGH**, le 15/11/2014 à 16:05

Votre agresseur dit n'importe quoi, il faut aller déposer plainte pour violences volontaires et menaces de mort.

Vous prendrez soin de ramener vos documents médicaux ainsi que l'enregistrement dont vous faite état.

Les policiers vous enverront peut être aux UMJ (urgences médico judiciaire) pour faire déterminer votre ITT (incapacité temporaire de travail)

A ce moment, je vous invite à prendre un conseil qui rédigera des conclusion pour solliciter des dommages et intérêts.